

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Lettering Colour Spray Antique Gold**

Code du produit: 11416

UFI: MMKV-KVSQ-X113-J9TA

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone
acétate de n-butyle
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 1)

· <u>Mentions de danger</u>	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· <u>Conseils de prudence</u>	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les aérosols.
	P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· <u>Indications complémentaires:</u>	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
		Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
· 2.3 Autres dangers		
· <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>		
· <u>PBT:</u>		Non applicable.
· <u>vPvB:</u>		Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	25-50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Flam. Liq. 1, H224 Press. Gas (Comp.), H280	12,5-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<12,5%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 2)

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-01-8 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (contenant $\geq 0,1\%$ butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220; Flam. Liq. 1, H224 Press. Gas (Comp.), H280	1-5%
CAS: 9004-70-0 Numéro index: 603-037-00-6	nitrocellulose solutions, with not more than 12.6% nitrogen, by dry mass, and not more than 55% nitrocellulose Flam. Sol. 1, H228	1-5%
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	reaction mass of ethylbenzole and xylene Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
 Etourdissement
 Vertiges
 Troubles gastro-intestinaux
 Nausées
 Toux
 Apparition de sueurs
 Risque d'incidents respiratoires.

· Risques**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold(suite de la page 3)
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités· Stockage:· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage:

2 B

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone

VLEP	Valeur momentané: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
------	--

106-97-8 n-Butane

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
------	---

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP	Valeur momentané: 723 mg/m ³ , 150 ppm
	Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP	Valeur momentané: 550 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

64-17-5 éthanol

VLEP	Valeur momentané: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

· DNEL**67-64-1 acétone**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	62 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	186 mg/kg bw/day (ARB)
		62 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	2.420 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1.210 mg/m ³ Air (ARB)
		200 mg/m ³ Air (BEV)

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1.894 mg/m ³ Air (ARB)
		471 mg/m ³ Air (BEV)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 5)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	11 mg/kg bw/day (ARB)
		6 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	7 mg/kg bw/day (ARB)
		3,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	600 mg/m³ Air (ARB)
		300 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	48-300 mg/m³ Air (ARB)
		12-35,7 mg/m³ Air (BEV)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,67 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	153,5 mg/kg bw/day (ARB)
		54,8 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	550 mg/m³ Air (ARB)
		33 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	275 mg/m³ Air (ARB)
		33 mg/m³ Air (BEV)

reaction mass of ethylbenzole and xylol

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,6 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	212 mg/kg bw/day (ARB)
		108 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-442 mg/m³ Air (ARB)
		260 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	77 mg/m³ Air (ARB)
		14,8-65,3 mg/m³ Air (BEV)

64-17-5 éthanol

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	87 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	950 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	343 mg/kg bw/day (ARB)
		206 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.900 mg/m³ Air (ARB)
		950 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	950 mg/m³ Air (ARB)
		114 mg/m³ Air (BEV)

· PNEC

67-64-1 acétone

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	1,06 mg/l (MW)
	10,6 mg/l (SW)
	21 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	29,5 mg/kg Trockengew (BO)
	3,04 mg/kg Trockengew (MWS)
	30,4 mg/kg Trockengew (SWS)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 6)

115-10-6 oxyde de diméthyle

PNEC (wässrig)	160 mg/l (KA) 0,016 mg/l (MW) 0,155 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,045 mg/kg Trockengew (BO) 0,0681 mg/kg Trockengew (MWS) 0,681 mg/kg Trockengew (SWS)

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC (wässrig)	35,6 mg/l (KA) 0,018 mg/l (MW) 0,18 mg/l (SW) 0,36 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0903 mg/kg Trockengew (BO) 0,0981 mg/kg Trockengew (MWS) 0,981 mg/kg Trockengew (SWS)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA) 0,0635 mg/l (MW) 0,635 mg/l (SW) 6,35 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,29 mg/kg Trockengew (BO) 0,329 mg/kg Trockengew (MWS) 3,29 mg/kg Trockengew (SWS)

reaction mass of ethylbenzole and xylol

PNEC (wässrig)	6,58 mg/l (KA) 0,327 mg/l (MW) 0,327 mg/l (SW)
PNEC (fest)	2,31 mg/kg Trockengew (BO) 12,46 mg/kg Trockengew (MWS) 12,46 mg/kg Trockengew (SWS)

64-17-5 éthanol

PNEC (wässrig)	580 mg/l (KA) 0,79 mg/l (MW) 0,96 mg/l (SW) 2,75 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,63 mg/kg Trockengew (BO) 0,72 mg/kg Trockengew (FUT) 2,9 mg/kg Trockengew (MWS) 3,6 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 7)

· Protection respiratoire:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 1 , 10 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 8)

· Des gants dans les matériaux
suivants ne sont pas appropriés:

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Doré

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

1,2 Vol %

· Supérieure:

26,2 Vol %

· Point d'éclair

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Température d'inflammation:

235 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

non applicable

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

non applicable

Non déterminé.

non applicable

· Solubilité

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

8.300 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,76 g/cm³

· Densité relative.

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et
de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges
explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:

87,9 %

· Teneur en substances solides:

4,2 %

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 9)

- Changement d'état
- Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles

- Gaz inflammables néant

- Aérosols néant

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- Gaz comburants néant

- Gaz sous pression néant

- Liquides inflammables néant

- Matières solides inflammables néant

- Substances et mélanges autoréactifs néant

- Liquides pyrophoriques néant

- Matières solides pyrophoriques néant

- Matières et mélanges auto-échauffants néant

- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

- Liquides comburants néant

- Matières solides comburantes néant

néant

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 10)

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique	LD50	67.500 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	214-226 mg/l (rat)

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOEL	900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.688 mg/kg (rat)
		7.426-15.800 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)
	NOAEL	22.500 mg/m ³ (rat)
	LC50/48h	8.450 mg/l (cru)
		2.262 mg/l (daphnia magna)

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50/4h	164.000 mg/m ³ (rat)
	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
	LC50/48h	>4.000 mg/l (daphnia magna)

74-98-6 propane

Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 11)

106-97-8 n-Butane

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>14.112 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50	390 mg/m3 (rat)
	LC50/48h	64 mg/l (Brachydanio rerio)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	6.190 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	1.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
		>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>10.000 mg/m3 (rat)
	LC50	>23,8 mg/l (rat)
	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
	LC50/48h	100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

reaction mass of ethylbenzole and xylene

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
	NOAEL-Werte	250 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	29.000 mg/m3 (rat)
	LC50/4 h	6,35-6,7 mg/l (rat)

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	>3.000 mg/kg (rat) (OECD 451)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h	20.000 mg/m3 (rat)
	LC50/4 h	120 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50/48h	5.012 mg/l (ceriodaphnia Dubai)
		12.340 mg/l (daphnia magna)
		8.150 mg/l (Leuciscus idus)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 12)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone

EC50/96h	7.200 mg/l (green alge)
	8.300 mg/l (piscis)
	8.300 mg/l (lepomis macrochirus)
	7.500 mg/l (selenastrum capricornutum)
EC50	1.700 mg/l (bacteria)
LC50	6.368 mg/l (piscis)
EC5/16h	1.700 mg/l (pseudomonas putida)
EC5/72h	28 mg/l (Entosiphon sulcatum)
EC5/8d	530 mg/l (Microcystis aeruginosa)
IC5/8d	7.500 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/48h	3.400 mg/l (green alge)
	8.800 mg/l (daphnia magna)
NOEC	1.700 mg/kg (pseudomonas putida)
	4.740 mg/kg (selenastrum capricornutum)
NOELR/28d	2.212 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	12.600 mg/l (Danio rerio.)
	8.800 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	8.300 mg/l (lem)
	8.300 mg/l (lepomis macrochirus)
	7.500 mg/l (Leuciscus idus)
	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	8.120 mg/l (Pimephales promelas)

115-10-6 oxyde de diméthyle

EC50/96h	154,9 mg/l (green alge)
	>4.000 mg/l (poecilia reticulata)
	154,917 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	>4.000 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	>4.000 mg/l (poecilia reticulata)

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 13)

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/24h	72,8 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
EC50/96h	320 mg/l (green alge)
LC50/24h	205 mg/l (daphnia magna)
IC50/72h	648 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18h	959 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50/16h	959 mg/l (pseudomonas putida)
NOEC	200 mg/kg (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	23 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Zellvermehrungshemmtest)
	674 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	62 mg/l (Danio rerio.)
	81 mg/l (piscis)
	100 mg/l (Iepomis macrochirus)
	62 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)
	18 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50	>100 mg/l (daphnia magna)
LC50	63,5 mg/l (Oryzias latipes)
EC50/48h	>500 mg/l (daphnia magna) (RL 67/548/EWG. Anhang V, C.2.)
ErC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC20/0.5h	>1.000 mg/l (BES) (OECD 209)
NOEC	47,5 mg/l (Oryzias latipes)
NOEC/21d	≥100 mg/l (daphnia magna)
EC10	>1.000 mg/l (BES)
LC50/96h	180 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	>1.000 mg/l (Oryzias latipes)
	161 mg/l (Pimephales promelas)

reaction mass of ethylbenzole and xylol

LC50/24h	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	3,2-9,5 mg/l (daphnia magna)
NOEC	16 mg/l (BES)
	1,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	0,44 mg/l (green alge)
NOELR/28d	16 mg/l (bacteria)
EC50/72h	2,2 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC50/96h	2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	8,9-16,4 mg/l (pimephales promelas)

64-17-5 éthanol

LC50/24h	11.200 mg/l (Salmo gairdneri)
EC50/48h	9.268-14.221 mg/l (daphnia magna)
	12.900 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
EC0	6.500 mg/l (pseudomonas putida)
	5.000 mg/l (scenedesmus quadricauda)

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 14)

EC10	11,5 mg/l (CHV)
EC50/72h	275 mg/l (CHV) (OECD 201)
LC50/96h	13.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	15.300 mg/l (pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Alcool

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950

(suite page 16)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 15)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	1950 AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1

· IMDG, IATA



· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	néant
-------------------	-------

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:	Non
---------------------	-----

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Gaz.
· No EMS:	-
· Stowage Code	F-D,S-U
	SW1 Protected from sources of heat.
	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
	Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of
	living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1
	except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D

(suite page 17)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 16)

· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E0
· Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	150 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	500 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 acétone

3

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 698,3 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 18)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2022

Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 01.08.2022

Nom du produit: Lettering Colour Spray Antique Gold

(suite de la page 17)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H220 Gaz extrêmement inflammable.
 - H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H228 Matière solide inflammable.
 - H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - Service établissant la fiche technique: Laboratoire
 - Contact: Elke Hake
 - Date de la version précédente: Fon ++49 (0)911 64296-59
 - Numéro de la version précédente: @mail E.Hake@akemi.de
 - Acronymes et abréviations: 08.03.2021
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1